

**NOUS NE POUVONS RÉSISTER AU PLAISIR DE VOUS DONNER LE TEXTE
D'UNE TRÈS VIEILLE CHANSON DANSÉE DANS LE MIDI SUR UN RYTHME
ALLÈGRE SOUS FORME DE RONDE AUX FÊTES LOCALES, EN FAISANT
CLAQUER LES SABOTS.**

Apei quand la beiras
I diras
Ingrato pastourelò
Apei quand la beiras
I diras
Ingrato que tu sios
Un cop, dous còps, très còps
Quatre còps, cinq còps

Mes i a toujoun qualcun
Tirou - i
Que n'aïmo pas la luno
Mais i a toujoun qualcun
Tirou - i
Que n'aïmo pas lou lun
Un cop, dous còps, très còps
Quatre còps, cinq còps

Parti rem pas d'aïci
Tirou - i
Sans que la luna se lèbe
Partirem pas d'aïci
Tirou - i
Aban douma matin
Un cop, dous còps, très còps
Quatre còps, cinq còps

Tant que farem atal
Tirou - i
Croumparen pas de bordo
Tant que farem atal
Tirou - i
Crouparen pas d'oustal
Un cop, dous còps, très còps
Quatre còps, cinq còps.

Marguerite DUFAUR

**A MONSEIGNEUR LE COMPTE DE FUMEL
GOUVERNEUR DU CHÂTEAU
TROMPETTE ET COMMANDANT EN SECOND LA PROVINCE DE GUIENNE.**

Monseigneur,

Le Maire et consuls de la ville et juridiction de Casseneuil animés de l'esprit de bon ordre redoublent en vain leur zelle chaque jour pour le maintenir, et corrigent une foule d'abus et de désordres auxquels cette ville est exposée ;

Leurs soins et leurs attention pour remedier à tout ce qui peut nuire à la tranquillité publique devient inutile ainsy que votre grandeur va s'en apercevoir par le fait suivant :

En conséquence

Nous étant aperçus que dans plusieurs endroits de la prezente et principalement dans la rue la plus fréquentée plusieurs personnes jouent aux quilles; et que le public était exposé par la à recevoir quelque coup de boulle qui peuvent très bien devenir funeste à quelqu'un, nous fimes défendre ce jeu à son de caisse; néanmoins malgré ces deffence le 24 juin mois courant, La nommée Pradou Epouse de Jean Vergne hotte de cette ville, avec sa servante et autre jouent au dit jeu de quilles dans la principale rue; ce que les officiers représentant ayant su y envoyèrent le valet de ville pour se saizir des dittes quilles, ce quayant voulu faire la ditte Pradou et sa servante lui sautèrent dessus le maltreterent et lui dechirent entièrement sa chemize; Surquoy les dits officier envoyèrent un ordre à la dite Pradou et à sa servante; pour se rendre auprès d'eux; avec la bonne résolution de les punir de leur témérité ; le dit valet de ville portant cet ordre fut insulté grièvement par parolles et menaces de coups de baton par le dit Vergne hotte.

Surquoy ayant vu une rebellion contre les ordres du roy qui ne méritent pas moins de punition envers le dit Vergne qu'envers sa femme et sa servante nous envoyames un ordre au dit Vergne pour se rendre auprès de nous; lequel fut porté par la femme du vallet de ville qui fut prize par le bras par le dit Vergne qui lentrena de force dans sa maison et la maltrai de coups de points ; cette dézobéissance et ce peu de respect pour les ordres du roy merite Monseigneur votre severité et nous fait désirer non seulement à nous mais à tous les honnettes citoyens qui se trouverent exposés si un pareil attentat avait resté impuni; que votre grandeur sevisse contre eux, cet pourquoy les dits officiers représentant s'adressent à votre autorité et justice; afin que votre grandeur donne son ordre pour infliger audit Vergne la dite Pradou son épouse et sa servante telle peine qu'il lui plaira et faire justice.

FÊTE DE LA MARINE



Cassenois, le 20 juin, 1867.

M.

Mes Commissaires de la Fête de la Marine vous prie de leur faire l'honneur d'assister aux fêtes qui auront lieu le dimanche 24 juin, à 4 heures du soir sur le rivage du Port, et au Port qu'ils commenceront à 9 heures, dans l'établissement du rivage Supérieur, sur les promenades.

Les Commissaires

Goulet Honoré
 Meyer Joseph
 Linder
 Lévy
 Eugène
 Coulon

Baronnet Fils
 Carlier
 May Mandet
 Michel Monette
 Castagne
 Lamoignon Fils

Edouard Poirier, Secrétaire

Honoré Fils, Trésorier

FÊTE DE LA MARINE A CASSENEUIL

Une convocation datant du 26 Juin 1861, et fort aimablement communiquée par Mle DURANTHON, nous donne le programme de la FÊTE de la MARINE à CASSENEUIL le :

- DIMANCHE 30 JUIN 1861

Elle nous rappelle ainsi, que durant des siècles, Casseneuil, port de rivière, vécut de la navigation sur le LOT.

Il est évident que tous les métiers rattachés à l'activité commerciale sur le fleuve (charpentiers de bateau, charrons, marchands et négociants, meuniers, tonneliers, voituriers, etc ...) devaient avoir des fêtes traditionnelles et les commémorer chaque année ; mais dans notre petite cité, leur souvenir semble s'être perdu.

Par contre, il est une corporation, celle des mariniers ou matelots de rivière, dont nous connaissons mieux certaines festivités. Nous allons vous les remémorer, mais auparavant n'oublions pas l'importance certaine dans notre village de cette catégorie sociale.

Le registre des terres ou papier terrier, réétabli entre 1757 et 1760 (1), révèle qu'il y a, inscrits au rôle des contribuables :

- 6 maîtres de bateau,
- 24 matelots,
- 5 minotiers,
- 2 patrons pêcheurs.

La matrice de 1775 (2), nous donne :

- 6 maîtres de bateau,
- 32 matelots,
- 10 patrons pêcheurs,
- 6 minotiers.

Et ceux qui sont sans biens fonciers, les plus nombreux évidemment, ne figurent pas sur ces rôles.

Être matelot à Casseneuil, à cette époque, n'avait donc rien d'original. Corporation vivante, nombreuse, les matelots avaient une patronne, Sainte Catherine. Elle devait faire l'objet d'une vénération particulière, car naviguer sur le fleuve n'était pas, loin de là, sans danger.

On se souvient. À l'époque où n'existaient pas encore les écluses à la mode hollandaise, on se contentait, pour franchir de redoutables passages, le plus souvent de simples passelis (énormes plateformes constituées de troncs de chênes équarris et solidement arrimés) placés en travers d'un chenal.

(1) archives municipales

(2) renseignement E. LAFON

Quand on arrivait en vue de la chaussée, le maître de bateau, faisait agenouiller son équipage pour une prière en commun et on s'abandonnait à Sainte-Catherine.

Pour la remercier de cette protection, les "CAT ARINAÏRES" de Casseneuil, célébraient leur Sainte chaque année, le PREMIER DIMANCHE DE MAI.

Le vendredi précédant le *Premier Dimanche de Mai*, de grand matin, les CATARINAIRES, parcouraient en cortège les principales rues, porteurs de bannières bleues à croix blanches, d'ancres et autres enseignes, et ils chantaient :

"Aneyt que lou plantaran
Lou maï de Santo Catharino".

Puis, ils allaient à la campagne chercher un maï (ou mâât d'honneur) qui était généralement un chêne vert, on le ramenait triomphalement à la ville, sur un "diable" (charrette spéciale aux marchands de bois) escortés d'enfants joyeux et bruyants.

Après l'avoir planté, on allait manger des haricots dans une hôtellerie, la même depuis plus d'un siècle, et ensuite on donnait une sérénade aux sociétaires.

On recommençait le lendemain dans le faubourg et à la campagne au son des fifres et des tambours.

Le samedi soir, le boulanger préparait le pain béni du dimanche, sur la croûte duquel était représentée la Sainte. Le pain était porté processionnellement dans les rues au cours d'une retraite aux flambeaux, et déposé dans une maison assez éloignée de l'Église, pour que le cortège qui, le lendemain, l'y amènerait, ait assez de place pour se former.

Enfin, on se rendait près du Lot, et on organisait un bal champêtre autour de la statue de la sainte. Et à nouveau, fifres et tambours accompagnaient les danses.

Le dimanche, les "CATARINAIRES" salués par les mêmes instruments faisaient une entrée solennelle à l'Église, et prenaient place dans le chœur.

En tête étaient quatre enfants : le Roi, la Reine, le Mignon et la Mignonne, déguisés en souverains et courtisans. Pendant la messe on entonnait les cantiques et à l'élévation les tambours battaient "aux champs".

Le pain béni n'était pas distribué à l'office, mais à domicile pour solliciter des pourboires.

Dans l'après-midi, à l'issue des vêpres, on vendait aux enchères les titres de roi, reine, mignon, mignonne et porte bannière pour l'année suivante.

Le plus ivrogne était désigné comme "gousta-bi" ou taste-vin, fonction qui consistait à goûter avant le banquet le vin de chaque hôtelier pour choisir le meilleur.

Le soir, nouveau bal public où se dansait un rondeau monstre auquel tout le monde prenait part.

Le lundi, redistribution de pain béni à la campagne, et nouvelles libations. Le mardi, messe pour les défunts de la corporation.

LE JOUR DES CENDRES

Toujours à Casseneuil, les CATARINAIRES, célébraient le jour des CENDRES, la fête des CORNES, qu'était une carnalade ajoutée à celle de la veille.

Les matelots traînaient un tombereau sous la halle, et l'un d'eux y montait dessus tenant à la main un bâton orné de rubans et terminé par une paire de cornes.

Le marinier le tendait à une autre personne qui devait monter près de lui et se laisser raser avec un rasoir de bois long comme le bras, et tailler les cheveux avec des ciseaux gigantesques.

Le bâton passait de main en main pendant deux heures, et le figaro continuait à travailler. Une quête était organisée pendant ce temps là, et le produit servait à préparer les crêpes.

On les cuisait dans un bateau promené dans les rues, aux endroits où l'affluence était nombreuse, ou devant une maison habitée par une personne connue pour sa générosité.

Un matelot lançait l'épervier sur la chaussée, un autre plongeait sur le pavé, et prétendait "qu'il touchait fond". Derrière la barque avançait un mousse, vêtu d'une peau d'ours, et tenu en laisse. Certains jours, un chien loup trompé par la défroque, faillit le dévorer.

Une autre fois, l'ours était un compagnon si trapu et si résistant à la souffrance, qu'un char lui étant passé sur le pied, il se borna à demander :

"Cal es aquel tchoupignat" ?